RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 6837ABF1-EE17-4249-938F-77894F51FB0E

2TMC
Société par actions simplifiée
au capital de 450.000 euros
siège social : 622, rue de l'Horme
ZI les Chaux
42450 Sury-le-Comtal
449 812 817 R.C.S. Saint-Etienne

(la « **Société** »)

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 18 décembre,
à 12 heures,
au siège social,

LA SOUSSIGNEE :

2PCJ, société par actions simplifiée au capital de 11.141.418 euros, dont le siège social est situé 11, rue d'Outre Furan Le Soleil, 42000 Saint-Etienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 935 078 345,

APRES AVOIR EXPOSE :

qu'elle détient la totalité des actions formant le capital de la Société ;

qu'en sa qualité d'associé unique, il exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les dispositions de la loi, des règlement et des statuts ;

qu'ainsi la présente séance tiendra lieu d'assemblée générale des associés ;

que Monsieur François Dufourd, en sa qualité de président démissionnaire, préside la présente séance,

que la signature du présent-procès-verbal tendra lieu de feuille de présence à la présente séance de l'associé unique ;

qu'il a pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur François Dufourd de ses fonctions de président de la Société,

[...]

qu'elle a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 6837ABF1-EE17-4249-938F-77894F51FB0E

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de Monsieur François Dufourd de son mandat de président de la Société – Désignation de la société 2PCJ en remplacement - Désignation de Monsieur François Dufourd en qualité de directeur général de la Société pour une durée déterminée – [__] – Désignation de Monsieur Anthony Perrin en qualité de directeur général de la Société (première décision) ;

[…]

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur François Dufourd de son mandat de président de la Société – Désignation de la société 2PCJ en remplacement - Désignation de Monsieur François Dufourd en qualité de directeur général de la Société pour une durée déterminée – Fixation de la rémunération

L'associé unique,

connaissance pris de la lettre de démission de Monsieur François Dufourd de ses fonctions de président,

(i) **prend acte** la démission de Monsieur François Dufourd de ses fonctions de président de la Société à l'issue de cette réunion et de sa volonté d'être dispensé de son préavis de 2 mois fixé à l'article 19 statuts de la Société ;

(ii) **dispense** Monsieur François Dufourd de son préavis de 2 mois suite à sa démission ;

(iii) **désigne** la société 2PCJ, société par actions simplifiée au capital de 11.141.418 euros, dont le siège social est situé 11, rue d'Outre Furan Le Soleil, 42000 Saint-Etienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 935 078 345, en qualité de nouveau président de la Société à l'issue de cette séance pour une durée indéterminée ;

(iv) **désigne** Monsieur François Dufourd, [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] qualité de directeur général de la Société à l'issue de cette séance pour un durée déterminée expirant le 30 juin 2025 ;

[…]

(vii) **décide** de désigner Monsieur Anthony Perrin, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en qualité de directeur général de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

[…]

Docusign Envelope ID: 6837ABF1-EE17-4249-938F-77894F51FB0E

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le président de séance.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires sont convenus de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.DocuSign.com), les signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature du procès-verbal par le service DocuSign (www.DocuSign.com).

[redacted]

Pour la société 2PCJ
Président de la société
Monsieur Cédric Jouffre